



Mis en ligne le 18/12/2024 à 12h57

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-075-267500338-20241203-D2024_018-0

Délibération n° D2024-018
Bilan des cessions au cours de l'exercice 2024

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 3 décembre 2024, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles du 13ème Arrondissement ;

- Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu le décret n° 83-838 du 22 Septembre 1983 portant modification du décret N° 69 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

DELIBERE

Article 1er : Le comité de la Caisse des Ecoles du 13^e prend acte du bilan annuel des cessions à titre onéreux réalisé au cours de l'exercice 2024.

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Valeur historique (prix d'acquisition)	Cumul amortissements	Valeur comptable nette			Prix de vente	Motif de la sortie
					N° bord	N° titre	Montant		
Scotter Piaggio X10 350	24/03/2014	2182/2014/000001	6 790,50	6 790,50			0,00	2 100,00	Cession à titre onéreux

Article 2 : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France
- la Trésorerie Principale de Paris

Jérôme COUMET
Président de la Caisse des Ecoles